



4,5%* DE RÉMUNÉRATION SUR LE LIVRET CCF ÉPARGNE

(taux nominal annuel brut)

**pour toute nouvelle
souscription avant
le 15 mars 2026**

Taux boosté du 1^{er} avril au 30 juin 2026, dans la limite de 100 000 €, pour toute première ouverture d'un Livret CCF Épargne entre le 1^{er} janvier et le 15 mars 2026, sous réserve du maintien de votre livret jusqu'au 31 décembre 2026 et de ne pas avoir eu un Livret CCF Épargne depuis le 1^{er} janvier 2024.

* Pour rappel, pour tout versement, les intérêts sur le Livret CCF Épargne sont calculés selon la règle des quinzaines civiles. Les opérations au crédit produisent intérêt à compter du premier jour de la quinzaine suivante et les opérations au débit cessent de produire intérêt au dernier jour de la quinzaine précédente. L'ouverture d'un Livret CCF Épargne est réservée aux personnes physiques et limitée à un Livret CCF Épargne par personne ; son ouverture est conditionnée à un versement minimum de 10 €. Le taux standard en vigueur du Livret CCF Épargne (taux nominal annuel brut de 0,50 % susceptible de modification à tout moment) s'applique à tous les encours et versements non éligibles à l'offre promotionnelle en cours ou en cas de clôture du Livret CCF Épargne avant le 31 décembre 2026. Cette offre donnera lieu à versement d'intérêts versés en date de valeur du 31 décembre 2026 sous réserve de détention dudit livret à cette date. Ces intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur s'agissant des personnes physiques résidentes fiscales en France.

CCF | BANQUE PATRIMONIALE DEPUIS 1917

CCF - S.A. au capital de 147 000 001 euros, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr). 25.070